



IV. Cadre de suivi et d'évaluation du CIR

Généralités	92
Portée et objectifs du cadre de suivi et d'évaluation du CIR	92
Structure du cadre de suivi et d'évaluation du CIR	92
Programme du CIR	93
Au niveau des projets du CIR	94
Rôles et responsabilités	95
Suivi et évaluation	98
Annexe IV.1: Cadre logique du programme du CIR	103
Annexe IV.2: Note technique pour le cadre logique au niveau du programme	119
Annexe IV.3: Résultats et liste d'indicateurs qui devraient être inclus dans tous les projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1	131
Annexe IV.4: Critères du CAD/OCDE pour l'évaluation de l'aide au développement	135

Généralités

1. Le suivi et l'évaluation constituent un aspect important du CIR et sont aussi un outil de gestion. Ils permettent de vérifier l'état et la qualité de la mise en œuvre des projets et de l'ensemble du programme du CIR ainsi que de mesurer les résultats obtenus en vue de la réalisation des objectifs des projets et de l'ensemble du programme. Pendant la mise en œuvre, ils offrent un moyen d'évaluer si les objectifs sont atteints et, si nécessaire, de recommander des mesures correctives.
2. Des indicateurs objectivement vérifiables permettant de suivre et d'évaluer les résultats ont été établis pour le programme du CIR dans le cadre logique au niveau du programme (voir l'annexe IV.1). Les indicateurs de suivi et d'évaluation des projets financés par le CIR sont établis dans les cadres logiques propres à chaque projet.
3. Le cadre de suivi et d'évaluation du CIR sera mis en œuvre sur la base de la responsabilité mutuelle et relié autant que possible aux systèmes de suivi et d'évaluation des Pays du CIR, dans les cas où ces systèmes ont montré leur efficacité. S'ils ont révélé des faiblesses, des mesures concrètes pourront être prises pour y remédier.

Portée et objectifs du cadre de suivi et d'évaluation du CIR

4. Le cadre de suivi et d'évaluation du CIR porte sur l'ensemble des activités et projets financés par le Fonds d'affectation spéciale pour le CIR (FASCIR). Son but est d'offrir un moyen:
 - i. d'assurer la **responsabilité** quant à la réalisation des objectifs du CIR;
 - ii. de suivre et d'évaluer concrètement les **progrès accomplis dans l'obtention de résultats** grâce aux activités soutenues par le CIR; et
 - iii. de tirer des enseignements afin de les **diffuser et de partager les leçons apprises** entre tous les partenaires du CIR, ce qui permettra d'améliorer l'exécution des projets en cours et futurs.

Structure du cadre de suivi et d'évaluation du CIR

5. Pour le programme du CIR, le suivi est essentiel, et l'évaluation devra être effectuée au niveau du programme et, lorsqu'il y a lieu, pour les projets, à un coût proportionnel aux activités et au budget disponible. Le cadre de suivi et d'évaluation du CIR repose sur des cadres logiques pour les différents projets financés par le CIR et sur un cadre logique pour l'ensemble du programme. Grâce à l'approche pratiquée, une partie des renseignements recueillis au niveau des projets peut être incorporée dans le suivi et l'évaluation au niveau du programme.

Programme du CIR

6. Un cadre logique a été élaboré pour le programme du CIR; il indique la finalité du programme, son but et quatre résultats assortis d'objectifs.³ Les résultats à l'échelon des Pays du CIR seront intégrés dans le programme, qui permettra également de suivre, au moyen d'un ensemble déterminé d'indicateurs, les progrès réalisés au regard des objectifs définis. Le cadre logique au niveau du programme figure à l'annexe IV.1; une note technique à son sujet figure à l'annexe IV.2.
7. Le programme du CIR vise à instaurer un partenariat solide et effectif, axé sur les résultats, entre toutes les parties prenantes du CIR. Cela implique une coopération étroite entre les 23 donateurs actuels, les six Agences participantes, une Agence ayant le statut d'observateur, le SE, le GFAS et les autres partenaires de développement qui aident les PMA dans leurs efforts propres pour atteindre les objectifs du CIR, à savoir:
 - intégrer le commerce dans la stratégie de développement nationale;
 - mettre en place les structures nécessaires pour coordonner la fourniture de l'assistance technique liée au commerce (ATLC); et
 - renforcer la capacité à faire du commerce, c'est-à-dire aussi remédier aux principales contraintes du côté de l'offre.
8. Le processus du CIR vise à renforcer le soutien apporté par les donateurs au programme du pays en matière de commerce. Les PMA peuvent utiliser le CIR comme moyen de coordonner le soutien des donateurs et de mobiliser plus de ressources au titre de l'Aide pour le commerce, tandis que les donateurs peuvent adhérer au CIR comme moyen d'honorer leurs engagements en matière d'Aide pour le commerce.
9. Le programme sera évalué suivant les dispositions suivantes figurant dans le cadre logique du CIR au niveau du programme:

Objetif général

L'objectif général du CIR est d'appuyer l'intégration des PMA dans le système commercial mondial, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

But

Le but du CIR est permettre aux pays visés de s'intégrer pleinement dans le système commercial mondial, d'y jouer un rôle actif et d'en retirer des avantages grâce à l'intégration du commerce.

³ Aucune cible n'a été définie pour les indicateurs au niveau de l'objectif général et du but du programme, car d'autres facteurs que le programme peuvent contribuer à déterminer si les cibles du CIR ont été atteintes.

Résultats⁴

10. Quatre résultats spécifiques ont été fixés:

- i. intégration du commerce dans les stratégies et plans nationaux de développement des Pays du CIR;
- ii. fourniture coordonnée des ressources liées au commerce (financements, assistance technique, etc.) par les donateurs et les organismes de mise en œuvre pour concrétiser les priorités du pays après l'adoption de la Matrice des actions de l'EDIC;
- iii. obtention par les Pays du CIR de ressources pour soutenir les initiatives qui répondent aux priorités de la Matrice des actions de l'EDIC; et
- iv. développement de capacités institutionnelles et de gestion suffisantes dans les Pays du CIR pour la formulation et l'application de stratégies liées au commerce et de plans de mise en œuvre.

Au niveau des projets du CIR

11. Il est demandé aux Pays du CIR d'élaborer des cadres logiques pour chaque projet de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 et chaque projet de Catégorie 2 à approuver par le Conseil du CIR. Le SE aide les Pays du CIR à mettre au point un système de suivi léger, mais efficace, clairement axé sur les résultats et comportant un nombre limité d'indicateurs dits «SMART» (spécifique, mesurable, réalisable/convenu, pertinent et limité dans le temps). Grâce à ces indicateurs qui constituent la base du système de suivi, les Pays du CIR peuvent suivre les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs globaux et spécifiques de leurs projets.

12. Dans le même temps, des renseignements sur certains indicateurs de base pour les projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 seront utilisés afin de rendre compte de certains indicateurs du cadre logique au niveau du programme. Il est prévu que tous les projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 adressent les contraintes concernant la capacité institutionnelle pour l'intégration du commerce, la coordination des donateurs concernant l'Aide pour le commerce et la mise en œuvre des Matrices des actions des EDIC.

13. En conséquence, tous les projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 doivent en principe comporter dans leur cadre logique les résultats suivants (qui figurent également au niveau du programme):

- i. renforcer la capacité institutionnelle et de gestion relative à la formulation et à l'application de stratégies liées au commerce et de plans de mise en œuvre;
- ii. intégrer le commerce dans la stratégie de développement nationale;
- iii. coordonner la fourniture de l'ATLC et de l'Aide pour le commerce; et
- iv. concrétiser les priorités de la Matrice des actions de l'EDIC.

14. Aux fins de l'établissement de rapports au niveau du programme, certains indicateurs de résultat des projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 ont été préalablement identifiés. Ils devraient donc être utilisés si possible par tous les projets de Catégorie 1.⁵ Il est donc important, comme

⁴ Plusieurs indicateurs ont été fixés pour chacun des quatre résultats (voir le cadre logique pour plus de détails).

⁵ Pour les projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 déjà approuvés et en cours de mise en œuvre, les indicateurs requis au niveau du programme continueront d'être suivis par d'autres moyens que les rapports des PEMO et la mise en œuvre du projet.

préalable à l'établissement de rapports au niveau du programme, de recueillir et de communiquer en temps utile des renseignements sur les indicateurs au niveau des projets.

15. Dans le cadre des projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1, les Pays du CIR établissent de petites unités nationales de mise en œuvre (UNMO) chargées de renforcer le rôle en matière de politique et de coordination joué par les départements qui s'occupent du commerce et des questions connexes et de diriger l'élaboration et la mise en œuvre des projets nationaux financés par le CIR.
16. Le suivi et l'évaluation au niveau des projets utiliseront en principe les systèmes nationaux de suivi et d'évaluation ou les compétences existant au sein des UNMO. Si le système national est déficient ou si les compétences sont faibles ou inexistantes à l'UNMO, des mesures concrètes seront prises pour remédier aux lacunes en dotant les experts nationaux des capacités nécessaires dans le cadre des actions courantes de renforcement des capacités dans les Pays du CIR.
17. Chaque projet de Catégorie 2 aura un cadre logique approprié, avec des résultats et des indicateurs propres au projet et aux besoins du pays. En raison de la nature du soutien de la Catégorie 2, qui tend à viser des contraintes très diverses, il n'y a pas d'indicateurs fixés à l'avance à inclure dans tous les cadres logiques des projets de Catégorie 2. Toutefois, en vue de l'établissement de rapports au niveau du programme et des évaluations futures, les résultats et les indicateurs retenus seront vérifiés dans les propositions de projet.
18. Les activités exécutées dans le cadre de l'EDIC et les activités pré-EDIC au titre de la Catégorie 1 reposent non pas sur un cadre logique, mais sur une liste exemplative (voir l'annexe II.2 du Recueil).

Rôles et responsabilités

19. Pour que le cadre de suivi et d'évaluation du CIR soit efficace, il faut que les rôles et les responsabilités des différents partenaires soient clairement définis. Le tableau 1 ci-après résume les rôles et responsabilités des différents partenaires du CIR en matière de suivi et d'évaluation tels qu'ils sont mentionnés ailleurs dans le Recueil, ainsi que leur rôle dans les divers rapports.

Tableau 1: Rôles et responsabilités des différents partenaires du CIR dans le suivi et l'évaluation et dans l'établissement de rapports

Partenaire	Rôles et responsabilités essentiels dans le suivi et l'évaluation	Rôle dans l'établissement de rapports
Comité directeur du CIR (CDCIR)	<ul style="list-style-type: none"> Donne des avis et des orientations stratégiques aux parties prenantes du CIR en ce qui concerne la mise en œuvre du programme et la réalisation de ses objectifs généraux et sert d'instance pour la transparence et les échanges de renseignements et d'expériences 	<ul style="list-style-type: none"> Reçoit les rapports de situation annuels du Conseil du CIR
Conseil du CIR	<ul style="list-style-type: none"> Suit les résultats du SE et du GFAS et prend des mesures correctives Adopte et révisé la politique de suivi et d'évaluation pour les partenaires du CIR Supervise le cadre de suivi et d'évaluation Établit les termes de référence (TDR), pour les études et évaluations externes 	<ul style="list-style-type: none"> Remet les rapports de situation annuels au FASCIR Reçoit les rapports de situation annuels du SE et du GFAS Reçoit les rapports financiers trimestriels du GFAS (par l'entremise du SE) Reçoit les états certifiés annuels du GFAS (par l'entremise du SE) Reçoit les rapports d'achèvement des projets du GFAS (par l'entremise du SE) Reçoit les rapports de fin de programme et les états financiers définitifs (par l'entremise du SE)
Secrétariat exécutif du CIR (SE)	<ul style="list-style-type: none"> Établit le niveau de référence pour les indicateurs du cadre logique au niveau du programme et fournit la mise à jour annuelle des indicateurs qui seront utilisés pour les rapports de situation annuels; il est aidé dans ce travail par le GFAS et par du personnel extérieur si nécessaire En collaboration avec le GFAS, aide (si nécessaire) les UNMO à fixer le niveau de référence pour les projets lorsque l'UNMO est la PEMO Coordonne et supervise l'évaluation des projets, y compris les évaluations externes au niveau du programme 	<ul style="list-style-type: none"> Coordonne l'établissement de rapports au niveau des projets à remettre au Conseil du CIR par tous les partenaires, y compris les PEMO Rend compte chaque année au Conseil du CIR des résultats au niveau du programme et au niveau national Reçoit les rapports annuels du GFAS sur la mise en œuvre des projets, l'utilisation des ressources, les activités, les produits et les résultats pour tous les projets du point de vue de la gestion et du point de vue financier et fiduciaire Reçoit les rapports de situation semestriels et annuels des UNMO pour les projets de Catégorie 1 et 2 pour lesquels l'UNMO est la PEMO; pour les projets pluriannuels de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 mis en œuvre par les gouvernements, ces rapports sont établis par le PF/l'UNMO et portent sur la mise en œuvre des activités du CIR dans le pays; ils traitent également des questions de coordination des donateurs et sont contresignés par le FD Reçoit les rapports succincts annuels tous les 12 mois, le premier six mois après la mise en œuvre des activités du CIR dans le pays. Ce rapport intérimaire, qui doit aussi traiter des questions de coordination des donateurs et être contresigné par le PF, doit être établi par le PF/l'UNMO afin de mettre en relief les problèmes susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs durant le cycle d'établissement de rapports suivant

Partenaire	Rôles et responsabilités essentiels dans le suivi et l'évaluation	Rôle dans l'établissement de rapports
Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale pour le CIR (GFAS)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suit et analyse régulièrement le portefeuille de projets, notamment du point de vue de la gestion et du point de vue financier et fiduciaire, en collaboration avec le SE pour les aspects techniques/programmatisques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remet chaque trimestre au Conseil du CIR, par l'entremise du SE, les rapports sur les dépenses par rapport aux engagements financiers, l'utilisation des ressources et les activités mises en œuvre, du point de vue des aspects de gestion, financier et fiduciaire ▪ Reçoit les rapports de situation semestriels et annuels des UNMO pour les projets de Catégorie 1 et 2 pour lesquels l'UNMO est la PEMO; pour les projets pluriannuels de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 mis en œuvre par les gouvernements, ces rapports sont établis par le PF/l'UNMO et portent sur la mise en œuvre des activités du CIR dans le pays; ils traitent également des questions de coordination des donateurs et sont contresignés par le FD ▪ Remet au Conseil du CIR, par l'entremise du SE, les rapports d'achèvement des projets ▪ Reçoit les rapports succincts annuels tous les 12 mois, le premier six mois après la mise en œuvre des activités du CIR dans le pays. Ce rapport intérimaire, qui doit aussi traiter des questions de coordination des donateurs et être contresigné par le PF, doit être établi par le PF/l'UNMO afin de mettre en relief les problèmes susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs durant le cycle d'établissement de rapports suivant ▪ Reçoit les rapports des PEMO selon ce qui est spécifié dans les accords juridiques pertinents
Point focal du CIR (PF)/Unité nationale de mise en œuvre (UNMO)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établit le niveau de référence pour les indicateurs du cadre logique des projets de Catégorie 1 et fournit la mise à jour annuelle des indicateurs qui seront utilisés pour le rapport de situation annuel (s'il y a une PEMO); l'UNMO est aidée dans ce travail par le SE et le GFAS si nécessaire ▪ Est chargé du suivi interne des projets (s'il y a une PEMO) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remet les rapports financiers trimestriels et les rapports de situation semestriels et annuels au SE et au GFAS pour les projets de Catégorie 1 et 2 (s'il y a une PEMO); pour les projets pluriannuels de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 mis en œuvre par les gouvernements, ces rapports doivent également traiter des questions de coordination des donateurs et être contresignés par le FD ▪ Remet un rapport succinct au SE/GFAS (s'il y a une PEMO) tous les 12 mois, le premier six mois après la mise en œuvre des activités du CIR dans le pays. Ce rapport intérimaire, qui doit aussi traiter des questions de coordination des donateurs et être contresigné par le PF, doit être établi par le PF/l'UNMO et mettre en relief les problèmes susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs durant le cycle d'établissement de rapports suivant ▪ Remet les rapports d'achèvement des projets au GFAS ▪ Remet les rapports d'audit annuels au GFAS
Principale entité de mise en œuvre (PEMO)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établit le niveau de référence pour les projets et fournit la mise à jour annuelle des indicateurs qui seront utilisés pour le rapport de situation annuel ▪ Est chargée du suivi interne des projets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remet au GFAS les rapports semestriels, annuels et d'achèvement des projets sur la mise en œuvre des projets de Catégorie 1 et 2 (ressources utilisées, activités entreprises, produits et résultats) ▪ Remet au GFAS les rapports de situation, les rapports financiers et les rapports d'achèvement des projets

Suivi et évaluation

Niveau de référence

20. Les données de référence permettent de mieux évaluer la réussite ou l'échec du programme du CIR en signalant les éventuels écarts de résultat pour les différentes phases de mise en œuvre du programme. Des niveaux de référence seront fixés pour les indicateurs dans le cadre logique du programme du CIR (à partir du début du programme, c'est-à-dire 2009) et pour les indicateurs de chaque projet de Catégorie 1 et 2. Le rôle des divers partenaires dans la fixation de ces niveaux est indiqué dans le tableau ci-dessus.

Suivi

21. L'obligation qui incombe aux UNMO de remettre au SE des rapports de situation qui seront incorporés à son système de suivi et d'évaluation incite fortement à améliorer la conception et la mise en œuvre des programmes du CIR et à mettre l'accent sur la gestion axée sur les résultats. Les UNMO remettront au moins une fois par an un rapport de situation sur le suivi, qui sera validé au niveau du SE.

Évaluation

22. Le processus d'évaluation du CIR comprend les éléments suivants:

Examen à mi-parcours

23. L'examen à mi-parcours a essentiellement pour but de confirmer si le programme progresse vers la réalisation des objectifs fixés et de prendre des mesures correctives dans le cas où il ne serait pas sur la bonne voie. Il a aussi pour but de contribuer à la décision à prendre par les partenaires sur le point de reconduire le programme du CIR pour une deuxième phase de cinq ans.

Évaluation finale

24. Le but de l'évaluation finale est de dresser le bilan des résultats enregistrés par le programme du CIR durant les cinq années de sa mise en œuvre et de déterminer les enseignements à en tirer, qui serviront pour concevoir la prochaine phase, si celle-ci est décidée.

Projets de Catégorie 1

25. Tous les projets de Catégorie 1 seront évalués après la première phase. En ce qui concerne ceux pour lesquels un financement est demandé en vue d'une seconde phase (années 4 et 5), cette évaluation servira pour la conception et la prise de décisions concernant la prolongation du projet. Les projets de Catégorie 1 qui sont prolongés feront aussi l'objet d'une évaluation finale afin de déterminer si les résultats escomptés ont été atteints. Les coûts d'évaluation des projets de Catégorie 1 devraient normalement être imputés sur le budget du projet; toutefois, dans certains cas exceptionnels, le FASCIR pourra compléter le montant inscrit au budget si cela est jugé nécessaire.

Projets de Catégorie 2

26. Au minimum, les dix premiers projets achevés seront évalués. Pour les projets de Catégorie 2 achevés par la suite, il y aura des évaluations sur un échantillon de projets. L'évaluation des dix premiers projets de Catégorie 2 au début permettra de tirer un maximum d'enseignements qui serviront pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des projets futurs. Les coûts d'évaluation des projets de Catégorie 2 devraient normalement être imputés sur le budget du projet.

27. Il incombe au SE, avec l'aide du GFAS si nécessaire, de coordonner l'évaluation des projets et d'appuyer l'évaluation externe au niveau du programme. Le tableau 2 ci-après résume l'évaluation au niveau du programme du CIR et des projets.

Tableau 2: Services d'évaluation – Acquisition et financement

Niveau	Fréquence	Acquisition de services d'évaluation	Source de financement de l'évaluation
Programme du CIR	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation à mi-parcours. Évaluation finale 	Appel d'offres ouvert sur la base des TDR approuvés par le Conseil du CIR	FASCIR
Projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1	<p>Tous les projets (dans l'hypothèse où ils sont prévus pour cinq ans, dont trois seulement ont été initialement approuvés par le Conseil du CIR)</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation deux ans et demi après le début du projet, prise en compte pour décider de la prolongation du projet Évaluation finale (au bout de cinq ans si le projet est prolongé) 	<p>Le SE donne des lignes directrices et approuve les TDR finaux de l'évaluation.</p> <p>Passation des marchés conformément aux procédures du pays, mais:</p> <ul style="list-style-type: none"> Obligation d'appel d'offres ouvert Les prestataires doivent être indépendants de la PEMO et des autres organismes publics (par exemple un office national d'audit) 	Budget du projet de Catégorie 1, à compléter si nécessaire par le FASCIR
Projets de Catégorie 2 – dix premiers projets	<p>Tous les projets:</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation à mi-parcours, comme spécifié dans l'accord de projet pertinent Évaluation finale¹ 	<p>La PEMO élabore les TDR en coopération avec le SE; le SE et le GFAS approuvent les TDR finaux</p> <p>Passation des marchés conformément aux procédures de la PEMO; s'il y a une PEMO nationale, conformément aux procédures du pays, mais:</p> <ul style="list-style-type: none"> Obligation d'appel d'offres ouvert Les prestataires doivent être indépendants de la PEMO 	Budget du projet de Catégorie 2
Projets de Catégorie 2 à partir du 11 ^{ème} projet approuvé	<p>Échantillon (x pour cent):</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation finale⁶ 	<p>La PEMO élabore les TDR en coopération avec le SE; le SE et le GFAS approuvent les TDR finaux</p> <p>Passation des marchés conformément aux procédures de la PEMO; s'il y a une PEMO nationale, conformément aux procédures du pays, mais:</p> <ul style="list-style-type: none"> Obligation d'appel d'offres ouvert Les prestataires doivent être indépendants de la PEMO 	Budget du projet de Catégorie 2

⁶ L'évaluation finale doit normalement commencer avant la clôture du projet.

En vertu du principe selon lequel le CIR doit être géré conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et au Programme d'action d'Accra⁷, une évaluation externe sera envisagée pour assurer l'appropriation nationale du processus. C'est pourquoi les TDR, qui seront élaborés pour les différents niveaux de l'évaluation externe, tiendront compte des deux documents ci-après qui énoncent les principes du CAD/OCDE pour l'évaluation de l'aide au développement et les normes de qualité du CAD/OCDE pour l'évaluation du développement. L'annexe IV.4 présente un résumé des critères du CAD/OCDE pour l'évaluation de l'aide au développement.

1. Principes du CAD/OCDE pour l'évaluation de l'aide au développement.
<http://www.oecd.org/dataoecd/13/60/45438179.pdf>
2. Normes de qualité du CAD/OCDE pour l'évaluation du développement
http://www.oecd.org/document/13/0,3746,fr_2649_34435_45134733_1_1_1_1,00&&en-USS_01DBC.html

Conclusion

28. Le CIR est un partenariat mondial complexe et ambitieux. Les fonds relativement modestes investis dans chaque pays visent à catalyser l'intégration du commerce et les stratégies de développement durable. Pour les partenaires du CIR, l'important est de veiller à ce que les ressources affectées soient suffisantes et que le cadre de suivi et d'évaluation soit clair, de façon que le SE, le GFAS et les partenaires du CIR, individuellement et conjointement, puissent assurer une gestion axée sur les résultats.
29. Pour mettre en œuvre de façon adéquate le cadre de suivi et d'évaluation du CIR sur l'ensemble d'un programme qui compte plus de 40 bénéficiaires à ses différents stades, il est important de renforcer les capacités de suivi et d'évaluation au niveau des pays, ce qui nécessitera un soutien continu afin d'axer les programmes nationaux du CIR sur les résultats. C'est pourquoi il est important que le SE, le GFAS et/ou les PEMO apportent un soutien préalable en matière de suivi et d'évaluation lors de la phase de conception des projets, ainsi que durant leur mise en œuvre. Le programme de soutien et de renforcement des capacités pour le suivi et l'évaluation reposera sur les besoins spécifiques et fera appel à des ressources internes et externes selon ce que jugera utile le spécialiste du suivi et de l'évaluation du SE. L'un des éléments de ce renforcement des capacités est un module du Programme de renforcement des capacités du CIR qui devrait être disponible à la fin de 2011.

Pour des renseignements spécifiques sur le suivi et l'évaluation, voir:

http://www.enhancedif.org/index_fr.htm – Boîte à outils – Suivi et évaluation.

⁷ <http://www.oecd.org/dataoecd/53/38/34579826.pdf>.



Annexe IV.1: Cadre logique du programme du CIR

Le présent cadre logique au niveau du programme vise à rendre compte de l'ensemble des activités et résultats au niveau des projets, ainsi que de l'identification des priorités des pays et de la mobilisation des ressources pour l'ensemble du programme du CIR.

D'après le cadre de suivi et d'évaluation, les objectifs spécifiques et résultats essentiels du CIR sont les suivants:

- intégrer le commerce dans les plans nationaux de développement et les DSRP;
- établir les structures nécessaires pour coordonner la fourniture de l'ATLC; et
- renforcer les capacités commerciales, ce qui inclut la prise en compte des contraintes majeures du côté de l'offre.

Dans ce contexte, **l'intégration du commerce** signifie:

Intégration du commerce dans les plans de développement nationaux et les DSRP et mise en œuvre de la partie commerciale de ces stratégies, y compris par l'incorporation du commerce dans les stratégies et plans d'action sectoriels, les relations intragouvernementales, les relations gouvernement-secteur privé et les relations gouvernement-donateurs, ainsi que dans le budget national.

Pour plus de renseignements sur le programme et pour un glossaire des termes du CIR, prière de consulter le Recueil du CIR.

Note:

Le présent cadre logique s'accompagne d'une note technique donnant des explications sur le système de notation à cinq points.

Il a été convenu qu'aucune cible ne serait fixée pour les niveaux de finalité et d'objectif du programme et qu'à la fin du programme, ainsi que lors d'une phase ultérieure d'évaluation de l'impact, la situation réelle serait enregistrée par rapport au niveau de référence. Il a également été convenu que ce principe s'appliquerait aux cadres logiques de la Catégorie 1 utilisés dans les pays concernés pour les projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1.

Objectif général	Indicateurs de contexte	Niveau de référence	Cible (sur dix ans)	Source/ Fréquence	Hypothèses/ Risques/ Notes
Intégration des PMA dans le système commercial mondial, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable	G1. PMA Membres de l'OMC qui ont achevé leur processus d'accession	31 décembre 2009 32 Membres et 12 pays candidats à l'accession		Mise à jour annuelle de l'OMC	Il est reconnu que le CIR peut contribuer à améliorer les indicateurs de contexte, mais qu'aucun lien direct ne peut être établi à ce niveau Aucun PMA participant activement au CIR n'est en proie à un conflit ni touché par une catastrophe majeure (environnement, pénurie alimentaire, etc.) Le renforcement des capacités au niveau du pays a comporté une évaluation de la planification stratégique et des axes de mise en œuvre pour l'égalité des sexes, la pauvreté et l'environnement
	G2. Part des PMA dans le commerce mondial de produits non pétroliers	31 décembre 2009		Mise à jour annuelle	
	G3. Décompte du nombre de pauvres	31 décembre 2009 ou dernier en date (relevé par pays)		Statistiques nationales Données ventilées par sexe	
	G4. Taux de croissance par habitant	31 décembre 2009 ou dernier en date (relevé par pays)		Statistiques nationales	
	G5. Coefficient de Gini	31 décembre 2009 ou dernier en date (relevé par pays)		Statistiques nationales	

But	Indicateurs de contexte	Niveau de référence	Cible (phase finale du programme)	Source/ Fréquence	Hypothèses/ Risques/ Notes
Permettre aux Pays du CIR de s'intégrer pleinement dans le système commercial mondial, d'y participer activement et d'en retirer des avantages grâce à l'intégration du commerce	B1. Valeur des échanges de produits non pétroliers	Moyenne triennale au 31 décembre 2009		Données douanières (collectées chaque trimestre) – Base de données COMTRADE	Il est reconnu que le CIR devrait contribuer à améliorer les indicateurs de contexte Étant donné que ces indicateurs de performance concernant le commerce sont influencés par de nombreuses variables, il ne peut être établi de lien direct entre le programme du CIR mis en œuvre dans les Pays du CIR et les résultats qui doivent être mesurés au moyen des indicateurs
	B2. Diversification des échanges de produits non pétroliers	Moyenne triennale au 31 décembre 2009		Données douanières (collectées chaque trimestre) – Base de données COMTRADE (Note: l'OMC dispose de données à ce sujet dans les fiches de pays de l'Aide pour le commerce)	Le sens de l'expression "exportations non traditionnelles" dépend du contexte

But	Indicateurs de contexte	Niveau de référence	Cible (phase finale du programme)	Source/ Fréquence	Hypothèses/ Risques/ Notes
	B3. Indice de performance logistique (IPL)	Moyenne triennale au 31 décembre 2009		IPL de la Banque mondiale	NOTE: LIPL de 2010 incluait seulement 37 PMA; les pays suivants n'étaient PAS visés: Burundi, Cap-Vert, Guinée équatoriale, Kiribati, Lesotho, Malawi, Mauritanie, République centrafricaine, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Timor-Leste, Tuvalu et Vanuatu
	B4. Indice de facilité de faire des affaires de la Banque mondiale – Commerce transfrontalier	Moyenne triennale au 31 décembre 2009		Base de données Doing Business de la Banque mondiale	
	B5. Emploi dans les secteurs d'exportation non traditionnels	Moyenne triennale au 31 décembre 2009		Statistiques nationales Données de la Banque mondiale Données ventilées par sexe, si possible	Problèmes de données? La définition des secteurs non traditionnels varie d'un pays à l'autre
	B6. PME enregistrées pour l'importation et l'exportation	Moyenne triennale au 31 décembre 2009		Statistiques nationales Si possible, données ventilées selon le sexe du PDG/ de la personne enregistrée	Problèmes de données?

Résultat 1	Indicateurs	Niveau de référence	Cible (phase finale du programme)	Source/ Fréquence	Hypothèses/ Risques/ Notes
Développement de capacités institutionnelles et de gestion suffisantes dans les Pays du CIR pour la formulation et l'application de stratégies liées au commerce et de plans de mise en œuvre	R1.1 Projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 achevés ou en cours de mise en œuvre dans les Pays du CIR	Décembre 2009 (phase pré-EDIC, EDIC, mise à jour d'EDIC, élaboration des projets de soutien aux ANMO, approbation des projets de soutien aux ANMO)	Que tous les Pays du CIR admis par le Conseil du CIR aient un projet approuvé de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 d'ici à 2013 Prolonger de trois à cinq ans tous les projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 approuvés par le Conseil du CIR	Documentation du SE mise à jour annuellement	Il convient de différencier les pays qui en sont à divers stades du processus du CIR La première cible ne concerne pas les pays qui suspendent le programme du CIR La deuxième cible s'applique à condition que les propositions de prolongation des projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 aient été soumises par les Pays du CIR pour approbation Pays participant activement = pays dans lesquels sont menées des activités pré-EDIC, liées à l'EDIC ou relatives au projet de soutien aux ANMO FASCIR doté de fonds suffisants pour inclure tous les PMA qui souhaitent adhérer au CIR pour un programme de cinq ans
	R1.2 Nombre (et pourcentage) de pays participant activement au CIR dont la Matrice des actions de l'EDIC est complète, à jour (datant de moins de trois ans) et validée	Décembre 2009	Que 100 pour cent des pays participant activement au CIR en soient à la phase de validation post-EDIC	EDIC et Matrices des actions Rapports du PF/ de l'UNMO	
	R1.3 Niveau de capacité de l'UNMO requis pour exercer la fonction de gestion de programme fiduciaire pour les projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1	État de l'évaluation initiale de la capacité par le GFAS pour les projets de Catégorie 1, tel que le décrit la lettre d'approbation du Conseil du CIR	Que plus de 80 pour cent des Pays du CIR qui mettent en œuvre des projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 aient au moins un bon niveau de capacité (échelle à cinq points) Plans de capacité acceptés (par le GFAS et le SE) pour les pays qui ne possèdent pas le niveau requis	Rapports de supervision du GFAS; autres documents disponibles, par exemple: rapports de l'UNMO et consultations avec les parties prenantes du CIR intéressées (UNMO, PF, FD et autres partenaires de développement)	

Résultat 1	Indicateurs	Niveau de référence	Cible (phase finale du programme)	Source/ Fréquence	Hypothèses/ Risques/ Notes
	R1.4 Nombre de Pays du CIR dont les stratégies commerciales sont à jour (cinq ans ou moins)	Niveau de référence	Que tous les Pays du CIR ayant des projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 aient une stratégie	Examens des politiques commerciales (EPC) et autres renseignements pertinents provenant, par exemple, des stratégies d'exportation (CCI), des documents de politique commerciale (CNUCED) ou de la Banque mondiale (mémoire économique sur un pays) Autres rapports Site Web du Ministère	
	R1.5 Nombre de Pays du CIR ayant une stratégie commerciale de qualité	Décembre 2009	Que 80 pour cent des Pays du CIR ayant des projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 aient une stratégie de niveau au moins satisfaisant Que les autres pays aient un plan convenu en vue d'élaborer une telle stratégie	EPC (il se peut que ces examens n'aient pas encore été effectués pour les pays candidats à l'accession à l'OMC) Documents de stratégie des gouvernements Évaluation externe des stratégies, y compris par le SE si nécessaire	Les évaluations de la qualité sont effectuées par le biais du processus d'EPC pour les Membres de l'OMC ou par d'autres institutions Si aucune évaluation n'a encore été faite, le SE évaluera la stratégie

Résultat 1	Indicateurs	Niveau de référence	Cible (phase finale du programme)	Source/ Fréquence	Hypothèses/ Risques/ Notes
	R1.6 Nombre de Pays du CIR ayant mis en œuvre une stratégie commerciale de qualité	Décembre 2009	Que 50 pour cent des Pays du CIR ayant des projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 aient un niveau de mise en œuvre de la stratégie commerciale au moins satisfaisant. Parmi ces pays figurent le Bénin, le Cambodge, le Cap-Vert, Djibouti, la Gambie, le Libéria, les Maldives, le Mali, le Népal, le Niger, l'Ouganda, la RDP lao, la République centrafricaine, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone, la Tanzanie, le Togo et la Zambie	EPC (il se peut que ces examens n'aient pas encore été effectués pour les pays candidats à l'accession à l'OMC) Documents de stratégie des gouvernements Évaluation externe des stratégies, y compris par le SE si nécessaire	La liste des pays visés est fondée sur une évaluation faite par les coordonnateurs du SE en juillet 2011 et peut varier pour des raisons indépendantes de la volonté du SE
	R1.7 Nombre de projets financés par le CIR produisant les résultats escomptés		Que 80 pour cent des projets de Catégorie 1 et 2 faisant l'objet d'une évaluation externe soient de niveau satisfaisant ou plus élevé		La note technique doit être établie; l'évaluation externe doit être liée au cadre de suivi et d'évaluation et régie par les normes du CAD en matière d'évaluation La décision de soumettre ou non les projets à une évaluation externe dépend, entre autres, de leur dimension

Résultat 2	Indicateurs	Niveau de référence	Cible (phase finale du programme)	Source/ Fréquence	Hypothèses/ Risques/Notes
Intégration du commerce dans les stratégies et plans nationaux de développement des Pays du CIR ⁸	R2.1 Commerce intégré dans le DSRP et/ou les stratégies nationales de développement	Utiliser l'étude du PNUD de 2008 "Trade and Poverty Reduction – the Role of Trade Policy in Poverty Reduction Strategy Papers" comme l'une des sources possibles pour établir un niveau de référence	Que le niveau d'intégration du commerce de tous les Pays du CIR ayant des projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 soit satisfaisant (échelle à cinq points). Parmi ces pays figurent le Bénin, le Burundi, le Cambodge, le Cap-Vert, Djibouti, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, les Maldives, le Mali, le Mozambique, le Népal, l'Ouganda, la RDP lao, la République démocratique du Congo, le Rwanda, la Sierra Leone, la Tanzanie et la Zambie	Rapports de l'UNMO/du PF/du FD DSRP et stratégies nationales de développement EPC, le cas échéant Autres rapports/évaluations concernant l'intégration du commerce	La liste des pays visés est fondée sur une évaluation faite par les coordonnateurs du SE en juillet 2011 et peut varier pour des raisons indépendantes de la volonté du SE

⁸ Ce résultat concerne les Pays du CIR qui en sont à la phase de la Matrice des actions de l'EDIC, c'est-à-dire qui ont probablement entamé un projet de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1.

Résultat 2	Indicateurs	Niveau de référence	Cible (phase finale du programme)	Source/ Fréquence	Hypothèses/ Risques/Notes
	R2.2 Existence de stratégies sectorielles efficaces pour les secteurs clés, intégrant la dimension commerciale	31 décembre 2009	Que tous les Pays du CIR ayant des projets de Catégorie 2 aient intégré le commerce dans 80 pour cent des stratégies sectorielles pertinentes	Rapports de l'UNMO/du PF/ du FD Stratégies sectorielles	Vérifier que les stratégies relatives aux secteurs suivants (si elles existent) intègrent le commerce: développement agricole/rural, industrie, énergie, transport, tourisme, produits de base spécifiques (café, thé, cacao, noix de cajou, coton et produits horticoles, par exemple), industries extractives, propriété intellectuelle, IED; d'autres stratégies sectorielles peuvent être visées sur recommandation du PF ou de l'UNMO

Résultat 2	Indicateurs	Niveau de référence	Cible (phase finale du programme)	Source/Fréquence	Hypothèses/Risques/Notes
	R2.3 Mécanisme opérationnel de consultation public-privé	31 décembre 2009	Que tous les Pays du CIR ayant des projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 disposent d'un mécanisme satisfaisant de consultation public-privé; que dans au moins 50 pour cent de ces pays ce mécanisme soit très bon ou bon (échelle à cinq points)	Évaluation au moyen des renseignements existants (issus, par exemple, de documents de la Banque mondiale, de l'CCI ou relatifs à l'Aide pour le commerce) ou, si nécessaire, d'enquêtes indépendantes sur la satisfaction du secteur privé concernant le mécanisme de consultation (catégories: le mécanisme est utile, offre certains avantages ou n'en offre aucun) Évaluation permettant de déterminer le niveau de référence, et évaluation à mi-parcours et en fin de projet	Volonté du secteur privé de procéder à des examens

Résultat 3	Indicateurs	Niveau de référence	Cible (phase finale du programme)	Source/Fréquence	Hypothèses/Risques/Notes
Fourniture coordonnée des ressources liées au commerce (financements, assistance technique, etc.) par les donateurs et les organismes de mise en œuvre pour concrétiser les priorités du pays après l'adoption de la Matrice des actions de l'EDIC⁹	R3.1 Existence d'un aperçu évolutif annuel de la mise en œuvre incluant toutes les activités liées au commerce soutenues par le gouvernement et par les donateurs (le cas échéant, activités identifiées comme étant spécifiquement axées sur l'égalité des sexes et l'environnement)	31 décembre 2009	Publication d'un aperçu annuel du financement lié au commerce dans 80 pour cent des pays participant activement au CIR et dans tous les Pays du CIR ayant des projets de Catégorie 1	Gouvernements des Pays du CIR	Que les donateurs dans les pays soient disposés à opérer de manière coordonnée, aussi bien ceux qui sont associés au FASCIR que les autres partenaires de développement bilatéraux, ou encore les ONG et les organisations caritatives

⁹ Ce résultat concerne les Pays du CIR qui en sont à la phase de la Matrice des actions de l'EDIC, c'est-à-dire qui ont probablement entamé un projet de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1.

Résultat 3	Indicateurs	Niveau de référence	Cible (phase finale du programme)	Source/ Fréquence	Hypothèses/ Risques/Notes
	R3.2 Fréquence des consultations entre le gouvernement et les donateurs sur les questions liées au commerce	31 décembre 2009	Que tous les Pays du CIR ayant des projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 disposent d'un mécanisme au moins satisfaisant de consultation entre les donateurs et le gouvernement et que 50 pour cent d'entre eux disposent d'un mécanisme qualifié de bon (échelle à cinq points)	Rapports de l'UNMO/du PF; si nécessaire, le SE peut demander ces renseignements au PF/à l'UNMO/ au FD Rapports tirés des questionnaires sur l'Aide pour le commerce	
	R3.3 Activités du Groupe du CCS de l'ONU basées sur les priorités de la Matrice des actions de l'EDIC dans les Pays du CIR	31 décembre 2009	100 pour cent des Pays du CIR dans lesquels le Groupe agit	Rapports de l'UNMO/du PF Évaluations de programme	Le CIR et le Groupe du CCS de l'ONU peuvent organiser leurs activités de manière synchronisée Actuellement, le Groupe agit dans les PMA suivants: Afghanistan, Bhoutan, Cap-Vert (retiré de la liste des PMA, mais reste un Pays du CIR), Comores, Haïti, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, RDP lao, Rwanda et Tanzanie Un accord entre le gouvernement et les donateurs est requis pour chaque pays

Résultat 3	Indicateurs	Niveau de référence	Cible (phase finale du programme)	Source/ Fréquence	Hypothèses/ Risques/Notes
	R3.4 Nombre de pays où existent des initiatives conjointes de donateurs dans le domaine du commerce (telles que des évaluations des besoins, la formulation de stratégies, l'élaboration de programmes, la mise en commun de ressources, des mesures de suivi et d'évaluation, etc.)	31 décembre 2009	Qu'il y ait dans tous les Pays du CIR ayant des projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 des initiatives conjointes de donateurs dans le domaine du commerce	Rapport de suivi de l'Aide pour le commerce (basé sur les questionnaires adressés aux donateurs et aux pays) Pour les Pays du CIR qui n'ont pas répondu aux questionnaires sur l'Aide pour le commerce, le SE se procurera les renseignements pertinents directement auprès des gouvernements	Suivi avec identification des études de cas permettant de tirer des enseignements
Résultat 4	Indicateurs	Niveau de référence	Cible (phase finale du programme)	Source/ Fréquence	Hypothèses/ Risques/Notes
Obtention par les Pays du CIR de ressources pour soutenir les initiatives qui répondent aux priorités de la Matrice des actions de l'EDIC ¹⁰	R4.1 Nombre de Pays du CIR qui ont un plan de mise en œuvre intégrant les priorités de l'EDIC/ de la Matrice des actions et indiquant les besoins de financement auxquels l'APD doit répondre	31 décembre 2009	Que tous les Pays du CIR ayant des projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 et des projets de Catégorie 2 aient un programme à moyen terme satisfaisant lié à la Matrice des actions de l'EDIC et au DSRP/au plan national de développement (échelle à cinq points)	Matrice des actions de l'EDIC, programme à moyen terme Rapports du PF/ de l'UNMO Rapport de suivi de l'Aide pour le commerce (auto-évaluations par les pays partenaires de l'Aide pour le commerce)	
	R4.2 Nombre de pays où il existe un budget public pour la mise en œuvre de la stratégie commerciale nationale	31 décembre 2009	100 pour cent		

¹⁰ Ce résultat concerne les Pays du CIR qui en sont à la phase de la Matrice des actions de l'EDIC, c'est-à-dire qui ont probablement entamé un projet de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1.

Résultat 4	Indicateurs	Niveau de référence	Cible (phase finale du programme)	Source/ Fréquence	Hypothèses/ Risques/Notes
	R4.3 Flux d'Aide pour le commerce vers les Pays du CIR	31 décembre 2009	Les engagements en matière d'Aide pour le commerce pour le programme à moyen terme sont évalués chaque année dans tous les Pays du CIR ayant des projets de Catégorie 1 et 2	Rapport de suivi de l'Aide pour le commerce/SNPC de l'OCDE	Que ces ressources financières soient disponibles à des niveaux raisonnables durant la période du CIR Qualité des données fournies par l'OCDE
	R4.4 Nombre et montant des projets financés par les donateurs et liés à la Matrice des actions de l'EDIC	31 décembre 2009	Un par an et par Pays du CIR		



Annexe IV.2: Note technique pour le cadre logique du programme

CIR – Note technique sur le cadre logique au niveau du programme

Lignes directrices concernant les cinq niveaux d'évaluation à utiliser pour les niveaux de référence du cadre logique et l'établissement des rapports

Introduction

Pour sept indicateurs, le cadre logique au niveau du programme du CIR propose d'utiliser une échelle à cinq points. La présente note décrit les critères utilisés pour les cinq catégories à propos des sept indicateurs. Voici les cinq catégories de l'échelle:

Couleur	Catégorie
1	Très bon
2	Bon
3	Satisfaisant
4	Déficient
5	Insatisfaisant

Liaison entre les rapports sur le cadre logique du programme et les rapports sur le cadre logique des projets pluriannuels de Catégorie 1

Au niveau des résultats, chaque cadre logique pour les projets pluriannuels de Catégorie 1 analysera les quatre résultats concernant la capacité du pays à réaliser l'intégration, la coordination des donateurs et la mise en œuvre des projets de Catégorie 2 et comportera en outre des indicateurs reflétant la situation du pays. Cette diversité d'indicateurs est essentielle, mais il est tout aussi évident que le programme du CIR doit pouvoir synthétiser les informations issues de différentes sources et fournir un rapport de situation au Conseil du CIR et aux autres parties prenantes.

Pour faciliter cette opération, un certain nombre d'indicateurs au niveau du programme reposent sur un système de notation «à cinq points», qui comporte l'utilisation de données non qualitatives telles que les auto-évaluations du PF/de l'UNMO, les évaluations du GFAS, etc.

Résultat 1, Indicateur 3 ¹¹	Niveau de référence	Cible
Niveau de capacité de l'UNMO d'assumer la fonction de gestion fiduciaire du programme pour les projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1	État de l'évaluation initiale de la capacité par le GFAS pour les projets de Catégorie 1, tel que le décrit la lettre d'approbation du Conseil du CIR	Que 80 pour cent des Pays du CIR où des projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 sont en cours de mise en œuvre aient au moins un niveau de capacité satisfaisant (échelle à cinq points) Plans de capacité approuvés (par le GFAS et le SE) pour les pays qui n'atteignent pas le niveau satisfaisant

Couleur	Catégorie	Niveau
1	Très bon	<p>Le programme de pays fonctionne de manière efficace et rationnelle, <u>la totalité ou la plupart</u> des étapes importantes de la gestion fiduciaire du programme étant franchies, y compris:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recommandations du GFAS: La totalité ou la plupart des recommandations du GFAS issues du processus d'approbation du Conseil du CIR et, le cas échéant, de la supervision régulière, sont appliquées, tel que déterminé par le GFAS ▪ Audits: a) Audits financiers exécutés dans les délais spécifiés dans l'accord juridique; et b) rapports d'audit satisfaisants remis pour le projet de Catégorie 1 ▪ Établissement de rapports: a) Tous les rapports ont été remis dans les délais spécifiés dans l'accord juridique; et b) tous les rapports financiers sont exacts et complets ▪ Recrutement: Tous les recrutements ont été effectués conformément au plan et aux procédures de recrutement convenus, de manière transparente et efficace (tel que spécifié dans le REC du GFAS et la proposition de projet) ▪ Achats: Tous les marchés ont été passés conformément au plan et aux procédures d'achat convenus, de manière transparente et efficace (tel que spécifié dans le REC du GFAS et la proposition de projet) ▪ Gestion financière: La gestion financière a été effectuée conformément aux procédures convenues, de manière transparente et efficace (tel que spécifié dans le REC du GFAS et la proposition de projet) ▪ Durabilité des compétences et de la pratique en matière de gestion fiduciaire: Supervision fiduciaire complète exercée par le PF et l'UNMO (tel que spécifié dans le REC du GFAS et la proposition de projet), y compris le soutien du PF à l'UNMO, l'engagement du PF à l'égard du CIR, l'engagement des fonctionnaires gouvernementaux et le transfert de compétences et de connaissances
2	Bon	<p>Le programme de pays a franchi les <u>principales</u> étapes de la gestion fiduciaire du programme, y compris:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recommandations du GFAS: Les recommandations essentielles du GFAS issues du processus d'approbation du Conseil du CIR et, le cas échéant, de la supervision régulière sont appliquées, tel que déterminé par le GFAS ▪ Audits: a) Audits financiers exécutés dans les délais spécifiés dans l'accord juridique; et b) rapports d'audit financier satisfaisants remis pour le projet de Catégorie 1, mais des points restent à améliorer en liaison avec le plan de capacité ▪ Établissement de rapports: a) Tous les rapports remis dans les délais spécifiés dans l'accord juridique; et b) rapports financiers exacts et complets, exigeant des allers et retours minimes pour l'établissement des rapports finaux ▪ Recrutement: Recrutements effectués pour l'essentiel conformément au plan et aux procédures de recrutement convenus, de manière transparente et efficace (tel que spécifié dans le REC du GFAS et la proposition de projet) ▪ Achats: Marchés passés pour l'essentiel conformément au plan et aux procédures d'achat convenus, de manière transparente et efficace (tel que spécifié dans le REC du GFAS et la proposition de projet) ▪ Gestion financière: Gestion financière effectuée pour l'essentiel conformément aux procédures convenues, de manière transparente et efficace (tel que spécifié dans le REC du GFAS et la proposition de projet) ▪ Durabilité des compétences et de la pratique en matière de gestion fiduciaire: Supervision fiduciaire essentielle exercée par le PF et l'UNMO (tel que spécifié dans le REC du GFAS et la proposition de projet), y compris le soutien du PF à l'UNMO, l'engagement du PF à l'égard du CIR, l'engagement des fonctionnaires gouvernementaux et le transfert de compétences et de connaissances

¹¹ Pour cet indicateur, prière de se référer à «Évaluation des projets pour la Catégorie 1 – Projets de soutien aux ANMO» – et à «Évaluation des projets et évaluation des capacités des bénéficiaires – TDR du GFAS pour l'exercice de référence» –, ainsi qu'à «Recommandations relatives au renforcement des capacités fiduciaires» et à «Suivi et évaluation» dans les TDR du GFAS pour le suivi régulier des projets.

3	Satisfaisant	<p>Les prescriptions <u>de base</u> du GFAS en matière de décaissement des fonds pour la Catégorie 1 ont été respectées, y compris au moins cinq des critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recommandations du GFAS: Certaines recommandations du GFAS issues du processus d'approbation du Conseil du CIR et, le cas échéant, de la supervision régulière sont appliquées, mais un plan de mise en conformité dans un délai fixé a été mis en place, tel que déterminé par le GFAS ▪ Audits: a) Audits financiers effectués avec un certain retard; et b) rapports d'audit financier satisfaisants remis pour le projet de Catégorie 1, mais avec des problèmes mineurs ▪ Établissement de rapports: a) Rapports remis avec des retards mineurs; et b) rapports financiers satisfaisants, mais exigeant des allers et retours importants pour l'établissement des rapports finaux ▪ Recrutement: Recrutements effectués dans les six mois suivant le premier décaissement, avec des problèmes et des retards mineurs par rapport au plan de recrutement ▪ Achats: Marchés passés, avec des problèmes et des retards mineurs par rapport au plan d'achat ▪ Gestion financière: Gestion financière effectuée, avec des problèmes mineurs, mais un plan d'action correctif a été convenu ▪ Durabilité des compétences et de la pratique en matière de gestion fiduciaire: Supervision fiduciaire exercée par le PF et l'UNMO, avec des faiblesses répétées (tel que spécifié dans le REC du GFAS et la proposition de projet), y compris le soutien du PF à l'UNMO, l'engagement du PF à l'égard du CIR, l'engagement des fonctionnaires gouvernementaux et le transfert de compétences et de connaissances
4	Déficient	<p>Les problèmes peuvent tenir au non-respect des critères énumérés ci-dessus, y compris la mise en place de l'UNMO et le recrutement du personnel conformément au plan de recrutement dans les six mois suivant l'approbation du projet de Catégorie 1, ou au non-respect des prescriptions du GFAS concernant la mise en place ou l'établissement de rapports, ou à un avis défavorable des auditeurs. Dans ce cas, lancement d'un plan d'aide active au renforcement des capacités au niveau du programme du pays pour assurer le passage au niveau satisfaisant</p>
5	Insatisfaisant	<p>Problèmes majeurs, par exemple défaillance de la gestion financière ou impossibilité de mettre en place l'UNMO dans les 12 mois suivant l'approbation du projet de Catégorie 1. Peut entraîner la suspension des opérations du CIR dans le pays jusqu'à ce que problème soit résolu</p> <p>Un pays peut aussi être "classé" rouge si sa situation ne s'est pas améliorée à l'issue d'un programme concerté d'aide au renforcement des capacités, après avoir été préalablement "classé" orange</p>

Résultat 1, Indicateur 5	Niveau de référence	Cible
Nombre de Pays du CIR ayant des stratégies commerciales de qualité	31 décembre 2009	Que 80 pour cent des Pays du CIR ayant des projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 aient une stratégie de niveau satisfaisant ou plus élevé Que les autres aient un plan convenu en vue d'élaborer de telles stratégies

Couleur	Catégorie	Niveau
1	Très bon	<p>Une "très bonne" stratégie commerciale doit normalement satisfaire aux huit conditions ci-dessous; une stratégie commerciale peut cependant être qualifiée de "très bonne" si elle satisfait aux conditions 1 à 5 et au moins à l'une des conditions 6, 7 ou 8</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Elle est officiellement approuvée et publiée 2. Elle cible la compétitivité nationale (c'est-à-dire qu'elle identifie des avantages comparatifs et compétitifs) et des améliorations de la productivité 3. Elle suit une approche par secteur, avec référence à des normes de qualité 4. Elle identifie des liens avec la pauvreté, l'égalité des sexes et l'environnement 5. Elle a comporté un processus effectif de participation des intéressés au cours de son élaboration 6. Elle est liée aux autres stratégies nationales adoptées officiellement 7. Elle identifie des marchés cibles essentiels, avec des références aux accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux 8. Elle traite de questions relatives à la facilitation des échanges et à l'infrastructure
2	Bon	<p>Une "bonne" stratégie commerciale doit normalement satisfaire aux sept conditions ci-dessous; une stratégie commerciale peut cependant être qualifiée de "bonne" si elle satisfait aux conditions 1 à 4 et au moins à l'une des conditions 5, 6 ou 7</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Elle est officiellement approuvée et publiée 2. Elle cible la compétitivité nationale 3. Elle suit une approche par secteur, avec référence à des normes de qualité 4. Elle a comporté un processus effectif de participation des intéressés au cours de son élaboration 5. Elle identifie des liens avec la pauvreté, l'égalité des sexes et l'environnement 6. Elle identifie des marchés cibles essentiels 7. Elle traite de questions relatives à la facilitation des échanges et à l'infrastructure
3	Satisfaisant	<p>La stratégie commerciale:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. est officiellement approuvée et publiée 2. cible la compétitivité nationale 3. suit une approche par secteur, avec référence à des normes de qualité 4. a comporté un processus effectif de participation des intéressés au cours de son élaboration
4	Déficient	La stratégie commerciale est en cours d'élaboration OU manque d'un ou de plusieurs des éléments essentiels énumérés au niveau satisfaisant
5	Insatisfaisant	Il n'y a pas de stratégie commerciale

Résultat 1, Indicateur 6	Niveau de référence	Cible
Nombre de Pays du CIR ayant mis en œuvre des stratégies commerciales de qualité	31 décembre 2009	Que 50 pour cent des Pays du CIR ayant des projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 aient mis en œuvre une stratégie commerciale de façon au moins satisfaisante. Parmi ces pays figurent le Bénin, le Cambodge, le Cap-Vert, Djibouti, la Gambie, le Libéria, les Maldives, le Mali, le Népal, le Niger, l'Ouganda, la RDP lao, la République centrafricaine, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone, la Tanzanie, le Togo et la Zambie. La liste des pays visés est fondée sur une évaluation faite par les coordonnateurs du SE en juillet 2011 et peut varier pour des raisons indépendantes de la volonté du SE

Couleur	Catégorie	Niveau
1	Très bon	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plan de mise en œuvre établi, avec des indicateurs clairs et mesurables 2. Mécanisme de révision du plan établi 3. Mise en œuvre en bonne voie/comme prévu
2	Bon	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plan de mise en œuvre établi, avec des indicateurs clairs et mesurables 2. Mécanisme de révision du plan envisagé 3. Progrès dans la mise en œuvre (au moins 65 pour cent du plan est appliqué comme prévu)
3	Satisfaisant	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plan de mise en œuvre établi, avec des indicateurs clairs et mesurables 2. Progrès dans la mise en œuvre (au moins 50 pour cent du plan est appliqué comme prévu)
4	Déficient	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plan de mise en œuvre non convenu avec des indicateurs clairs et mesurables 2. Peu de progrès dans la mise en œuvre; seules quelques priorités ont éventuellement été traitées
5	Insatisfaisant	Il n'y a pas de plan de mise en œuvre

Résultat 2, Indicateur 1	Niveau de référence	Cible
Le commerce figure dans le DSRP et/ou les stratégies nationales de développement	Utilisation du document du PNUD de 2008 <i>Trade and Poverty Reduction: The Role of Trade Policy in Poverty Reduction Strategy Papers</i> comme l'une des sources possibles d'établissement d'un niveau de référence	Que tous les Pays du CIR ayant des projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 aient intégré le commerce de façon satisfaisante. Parmi ces pays figurent le Bénin, le Burundi, le Cambodge, le Cap-Vert, Djibouti, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, les Maldives, le Mali, le Mozambique, le Népal, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la RDP lao, le Rwanda, la Sierra Leone, la Tanzanie et la Zambie La liste des pays visés est fondée sur une évaluation faite par les coordonnateurs du SE en juillet 2011 et peut varier pour des raisons indépendantes de la volonté du SE

Le Recueil du CIR utilise l'expression «intégration du commerce» dans le sens suivant: «intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté et mise en œuvre de la partie commerciale de ces stratégies, y compris par l'incorporation du commerce dans les stratégies et plans d'action sectoriels et les budgets, les relations intragouvernementales, les relations gouvernement-secteur privé et les relations gouvernement-donateurs».

Couleur	Catégorie	Niveau
1	Très bon	<p>Le commerce a été entièrement intégré dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté et a donc été inclus dans les stratégies et plans d'action sectoriels, avec des crédits budgétaires appropriés. Une intégration de niveau "très bon" doit normalement satisfaire aux dix conditions ci-dessous; toutefois, l'intégration peut être qualifiée de "très bonne" si elle satisfait aux conditions 1 à 7 et au moins à l'une des conditions 8, 9 ou 10</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il y a une section relative au commerce identifiable dans le DSRP/plan de développement national 2. Le cycle de l'EDIC est harmonisé avec celui du DSRP 3. L'examen du commerce est relié en amont à la description et à l'analyse de la pauvreté figurant au début du DSRP/de la stratégie de développement nationale et il est inspiré par elles 4. Le DSRP/plan de développement national prend en compte d'autres facteurs nationaux et internationaux qui influent sur le commerce (contraintes du côté de l'offre telles que l'infrastructure, contraintes du côté de la demande telles que l'accès aux marchés, et questions commerciales liées aux marchés locaux et régionaux en plus du niveau international) 5. Le commerce est entièrement intégré dans les stratégies sectorielles clés 6. Les plans d'action pour la mise en œuvre sont définis 7. Un budget spécifique est défini pour la mise en œuvre du plan d'action 8. Dans le cas où la section du DSRP (ou, le cas échéant, de la stratégie de développement nationale) consacrée à l'analyse de la pauvreté traite des aspects de la pauvreté autres que le revenu, cela contribue aux éléments du document relatifs au commerce 9. Le DSRP/plan de développement national traite expressément des options en matière de politique commerciale (expliquant en quoi elles diffèrent selon le secteur de production, leur impact différent sur les groupes vulnérables, les liens explicites entre commerce et égalité des sexes, et la différenciation entre consommateurs, producteurs et salariés dans l'environnement urbain et rural) 10. Il y a une description de la manière dont les éléments du DSRP/plan de développement national relatifs au commerce ont été constitués

2	Bon	<p>Le commerce a été incorporé dans le DSRP/plan de développement national sur la base de la Matrice des actions de l'EDIC, et le processus d'allocation de crédits budgétaires, etc., progresse. Le ministère du commerce est de plus en plus capable de jouer un rôle clé dans la planification du développement économique national. Une intégration de niveau "bon" doit normalement satisfaire à la plupart des conditions ci-dessous; toutefois, l'intégration peut être qualifiée de "bonne" si elle satisfait aux conditions 1 à 6 et au moins à l'une des conditions 7, 8 ou 9</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il y a une section relative au commerce identifiable dans le DSRP/plan de développement national 2. Le cycle de l'EDIC est harmonisé avec celui du DSRP 3. L'examen du commerce est relié en amont à la description et à l'analyse de la pauvreté figurant au début du DSRP/de la stratégie de développement nationale et il est inspiré par elles 4. Le DSRP/plan de développement national prend en compte d'autres facteurs nationaux et internationaux qui influent sur le commerce (contraintes du côté de l'offre telles que l'infrastructure, contraintes du côté de la demande telles que l'accès aux marchés, et questions commerciales liées aux marchés locaux et régionaux en plus du niveau international) 5. Le commerce est entièrement intégré dans les stratégies sectorielles clés 6. Les plans d'action pour la mise en œuvre sont définis 7. Un budget spécifique est défini pour la mise en œuvre du plan d'action 8. Dans le cas où la section du DSRP (ou, le cas échéant, de la stratégie de développement nationale) consacrée à l'analyse de la pauvreté traite des aspects de la pauvreté autres que le revenu, cela contribue aux éléments du document relatifs au commerce 9. Le DSRP/plan de développement national traite expressément des options en matière de politique commerciale (expliquant en quoi elles diffèrent selon le secteur de production, leur impact différent sur les groupes vulnérables, les liens explicites entre commerce et égalité des sexes, et la différenciation entre consommateurs, producteurs et salariés dans l'environnement urbain et rural)
3	Satisfaisant	<p>La Matrice des actions de l'EDIC et le DSRP/plan de développement national sont liés, mais le commerce doit encore être "incorporé" dans l'approche globale du développement économique. Le ministère du commerce est lié au DSRP/à la stratégie de développement nationale, mais la capacité fait toujours obstacle à la pleine participation</p> <p>Pour être qualifié de satisfaisant, le processus d'intégration doit satisfaire au moins aux conditions 1, 2 et 3 ci-dessous, et à une des conditions 4, 5, 6 ou 7</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il y a une section relative au commerce identifiable dans le DSRP/plan de développement national 2. Le cycle de l'EDIC est harmonisé avec celui du DSRP 3. L'examen du commerce est relié en amont à la description et à l'analyse de la pauvreté figurant au début du DSRP/de la stratégie de développement nationale et il est inspiré par elles 4. Le DSRP/plan de développement national prend en compte d'autres facteurs nationaux et internationaux qui influent sur le commerce (contraintes du côté de l'offre telles que l'infrastructure, contraintes du côté de la demande telles que l'accès aux marchés, et questions commerciales liées aux marchés locaux et régionaux en plus du niveau international) 5. Le commerce est intégré dans les stratégies sectorielles clés 6. Les plans d'action pour la mise en œuvre sont définis 7. Un budget spécifique est défini pour la mise en œuvre du plan d'action

4	Déficient	<p>La Matrice des actions de l'EDIC et le DSRP ne sont pas encore liés, mais il existe un processus dans ce sens, grâce par exemple à la révision de l'EDIC. Les moyens d'élaborer un plan de développement national plus large sont en préparation, mais ils ne sont pas encore mis en œuvre</p> <p>Les critères suivants sont remplis:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Il y a une section relative au commerce identifiable dans le DSRP/plan de développement national 2. L'examen du commerce est relié en amont à la description et à l'analyse de la pauvreté figurant au début du DSRP/de la stratégie de développement nationale et il est inspiré par elles 3. Des efforts sont en cours pour relier le cycle de l'EDIC à celui du DSRP
5	Insatisfaisant	<p>Aucun lien entre l'EDIC et le DSRP/la stratégie de développement nationale</p> <p>Les critères susmentionnés ne sont pas remplis, de sorte qu'il n'est pas possible d'appliquer au moins le niveau "déficient" ci-dessus</p>

Résultat 2, Indicateur 3	Niveau de référence	Cible
Mécanisme fonctionnel de consultation public-privé	31 décembre 2009	Que tous les Pays du CIR ayant des projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 aient mis en place un mécanisme satisfaisant de consultation public-privé; que dans au moins 50 pour cent des pays, ce mécanisme soit "très bon" ou "bon" (échelle à cinq points)

Couleur	Catégorie	Niveau
1	Très bon	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les mécanismes de consultation public-privé pour la formulation et la mise en œuvre des politiques interviennent de façon régulière (au moins tous les six mois) 2. Les consultations sont présidées au niveau ministériel, avec une participation de haut niveau sur l'ensemble des organismes publics compétents 3. Il est donné suite aux décisions prises lors de ces réunions, avec un plan de mise en œuvre incluant un suivi 4. Un éventail complet de groupes d'intérêts, y compris les groupements de femmes chefs d'entreprise, prend part aux consultations 5. Le secteur privé peut engager des consultations sur des questions qui le concernent
2	Bon	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les mécanismes de consultation public-privé pour la formulation et la mise en œuvre des politiques interviennent de façon régulière (au moins tous les six mois) 2. Les consultations sont présidées au niveau politique, avec une certaine participation de haut niveau sur l'ensemble des organismes publics compétents 3. Il est donné suite aux décisions prises lors de ces réunions 4. Un éventail complet de groupes d'intérêts, y compris les groupements de femmes chefs d'entreprise, prend part aux consultations
3	Satisfaisant	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les mécanismes de consultation public-privé pour la formulation et la mise en œuvre des politiques interviennent de façon régulière (au moins tous les six mois) 2. Les consultations sont présidées au niveau politique, avec une participation sur l'ensemble des organismes publics compétents 3. Il est donné suite à certaines décisions prises lors de ces réunions 4. Un éventail complet de groupes d'intérêts, y compris les groupements de femmes chefs d'entreprise, prend part aux consultations
4	Déficient	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les mécanismes de consultation public-privé pour la formulation et la mise en œuvre des politiques sont en place, mais ils ne se réunissent pas régulièrement 2. Un éventail de groupes du secteur privé prend part aux consultations
5	Insatisfaisant	Aucun mécanisme de consultation public-privé, qu'il soit prévu ou en place, n'est géré par l'organisme de mise en œuvre du CIR ou par un autre partenaire gouvernemental désigné

Résultat 3, Indicateur 2	Niveau de référence	Cible
Fréquence des consultations entre gouvernement et donateurs sur les questions liées au commerce	Décembre 2009	Que tous les Pays du CIR ayant des projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 aient des mécanismes de consultation au moins "satisfaisants" entre donateurs et gouvernement, et que 50 pour cent aient de "bons" mécanismes (échelle à cinq points)

Couleur	Catégorie	Niveau
1	Très bon	<ol style="list-style-type: none"> 1. Au moins deux réunions formelles par an entre partenaires de développement et gouvernement où le commerce figure comme point spécifique de l'ordre du jour 2. Ces réunions traitent des questions de politique commerciale et du renforcement de la coordination entre les interventions des donateurs 3. La participation gouvernementale de haut niveau (ministériel) à ces réunions est la norme 4. Le commerce fait partie de la matrice de l'aide budgétaire lorsqu'elle existe
2	Bon	<ol style="list-style-type: none"> 1. Au moins deux réunions formelles par an entre partenaires de développement et gouvernement où le commerce figure comme point spécifique de l'ordre du jour 2. Ces réunions traitent du renforcement de la coordination entre les interventions des donateurs 3. La participation gouvernementale de haut niveau (ministériel) à ces réunions n'est pas systématique 4. Le commerce fait partie de la matrice de l'aide budgétaire lorsqu'elle existe
3	Satisfaisant	<ol style="list-style-type: none"> 1. Au moins deux réunions formelles par an entre partenaires de développement et gouvernement où le commerce figure comme point spécifique de l'ordre du jour 2. Ces réunions traitent du renforcement de la coordination entre les interventions des donateurs 3. La participation gouvernementale de haut niveau (ministériel) à ces réunions est minimale
4	Déficient	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une réunion formelle tous les deux ans entre partenaires de développement et gouvernement où le commerce figure à l'ordre du jour 2. Coordination minimale entre les interventions des donateurs
5	Insatisfaisant	Aucune réunion formelle entre partenaires de développement et gouvernement où le commerce figure à l'ordre du jour

Résultat 4, Indicateur 1	Niveau de référence	Cible
Nombre de Pays du CIR ayant un plan de mise en œuvre qui intègre les priorités de l'EDIC/de la Matrice des actions et précise les besoins de financement auxquels l'APD doit répondre	31 décembre 2009	Que tous les Pays du CIR ayant des projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1 et des projets de Catégorie 2 aient un programme à moyen terme satisfaisant lié à la Matrice des actions de l'EDIC et au DSRP/plan de développement national (échelle à cinq points)

Couleur	Catégorie	Niveau
1	Très bon	<p>Le gouvernement et les partenaires de développement travaillent à partir d'un programme sectoriel à moyen terme opérationnel pour le commerce, qui est lié au plan de développement national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un programme à moyen terme chiffré pour le CIR/l'Aide pour le commerce indiquant les priorités et la chronologie a été élaboré et validé par le CDN 2. Le programme à moyen terme fait partie du plan de développement national 3. Le programme à moyen terme a été élaboré en consultation avec la communauté des donateurs (avec le FD comme homologue clé) 4. Le programme à moyen terme pour le CIR/l'Aide pour le commerce fait partie du dialogue gouvernement-donateurs
2	Bon	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un programme à moyen terme chiffré pour le CIR/l'Aide pour le commerce indiquant les priorités et la chronologie a été élaboré et validé par le CDN; certains besoins en matière d'Aide pour le commerce peuvent néanmoins être extérieurs à ce programme 2. Le programme à moyen terme du CIR est lié au plan de développement national (ou la liaison est en cours d'établissement) 3. Le programme à moyen terme a été élaboré en consultation avec la communauté des donateurs (avec le FD comme homologue clé) 4. Le programme à moyen terme du CIR fait partie du dialogue gouvernement-donateurs
3	Satisfaisant	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un programme à moyen terme chiffré pour le CIR a été élaboré et validé par le CDN 2. Des efforts sont en cours pour relier le programme à moyen terme au plan de développement national 3. Le programme à moyen terme a été élaboré en consultation avec le FD
4	Déficient	Un programme à moyen terme pour le CIR a été élaboré (ou est en cours d'élaboration) en consultation avec le FD
5	Insatisfaisant	Aucune mesure n'a encore été prise pour élaborer un programme à moyen terme pour le CIR



Annexe IV.3: Résultats et liste d'indicateurs qui devraient être inclus dans tous les projets de soutien aux ANMO au titre de la Catégorie 1¹²

¹² Certains indicateurs au niveau du programme qui ne sont pas pertinents au niveau des projets ne figurent pas dans cette liste.

1. Résultat 1: Développement de capacités institutionnelles et de gestion suffisantes dans les Pays du CIR pour la formulation et l'application de stratégies liées au commerce et de plans de mise en œuvre

- Matrice des actions de l'EDIC complète et à jour (R1.2)
- Stratégie commerciale à jour (R1.4)
- Stratégie commerciale de qualité (R1.5)
- Stratégie commerciale de qualité mise en œuvre (R1.6)

2. Résultat 2: Intégration du commerce dans les stratégies et plans nationaux de développement des Pays du CIR

- Commerce intégré dans le DSRP et/ou le plan de développement national (R2.1)
- Existence de stratégies sectorielles efficaces pour les secteurs clés, intégrant la dimension commerciale (R2.2)
- Mécanisme opérationnel de consultation public-privé (R2.3)

3. Résultat 3: Fourniture coordonnée des ressources liées au commerce (financements, assistance technique, etc.) par les donateurs et les organismes de mise en œuvre pour concrétiser les priorités du pays après l'adoption de la Matrice des actions de l'EDIC.

- Existence d'un aperçu évolutif annuel de la mise en œuvre incluant les activités liées au commerce soutenues par le gouvernement et par les donateurs (R3.1)
- Fréquence des consultations entre le gouvernement et les donateurs sur les questions liées au commerce (R3.2)
- Existence d'initiatives conjointes de donateurs dans le domaine du commerce (R3.4)

4. Résultat 4: Obtention par les Pays du CIR de ressources pour soutenir les initiatives qui répondent aux priorités de la Matrice des actions de l'EDIC.

- Existence d'un programme à moyen terme intégrant les priorités de l'EDIC/de la Matrice des actions et indiquant les besoins de financement auxquels l'APD doit répondre (R4.1)
- Existence d'un budget public pour la mise en œuvre de la stratégie commerciale nationale (R4.2)
- Nombre et montant des projets financés par les donateurs et liés à la Matrice des actions de l'EDIC (R4.4)



Annexe IV.4: Critères du CAD/OCDE pour l'évaluation de l'aide au développement

Pour évaluer les programmes et les projets, il est utile de prendre en compte les critères suivants, énoncés dans le document sur les Principes du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement:

Pertinence

La pertinence s'entend de la mesure dans laquelle les activités d'aide sont adaptées aux priorités et aux politiques du groupe, du bénéficiaire et du donateur visés.

Pour évaluer la pertinence d'un programme ou d'un projet, il est utile de poser les questions suivantes:

- Dans quelle mesure les objectifs du programme sont-ils toujours valables?
- Les activités et produits du programme sont-ils compatibles avec la finalité générale et la réalisation des objectifs du programme?
- Les activités et produits du programme sont-ils compatibles avec les impacts et effets voulus?

Efficacité

L'efficacité s'entend de la mesure dans laquelle les objectifs d'une activité d'aide sont atteints.

Pour évaluer l'efficacité d'un programme ou d'un projet, il est utile de poser les questions suivantes:

- Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints/ont-ils des chances d'être atteints?
- Quels sont les principaux facteurs qui ont contribué ou nui à la réalisation des objectifs?

Efficiences

L'efficiences est la mesure des produits obtenus – qualitatifs et quantitatifs – par rapport aux apports. Il s'agit d'un terme économique qui signifie que l'aide utilise les ressources les moins coûteuses possible pour obtenir les résultats souhaités. Cela nécessite en général de comparer des approches différentes qui visent à obtenir les mêmes produits pour voir si le processus le plus efficient a été adopté.

Pour évaluer l'efficiences d'un programme ou d'un projet, il est utile de poser les questions suivantes:

- Les activités ont-elles été menées de façon économique?
- Les objectifs ont-ils été atteints dans les délais?
- Le programme ou le projet a-t-il été mis en œuvre de la manière la plus efficiente possible par rapport aux autres approches?

L'impact s'entend des changements positifs et négatifs, prévus ou non, découlant directement ou indirectement d'une intervention dans le domaine du développement. Cela inclut les principaux impacts et effets produits par l'activité sur les indicateurs sociaux, économiques, environnementaux et autres indicateurs de développement locaux. L'évaluation devrait porter à la fois sur les résultats prévus et imprévus et doit tenir compte de l'impact positif et négatif de facteurs externes, tels que l'évolution de l'environnement commercial et financier.

Pour évaluer l'impact d'un programme ou d'un projet, il est utile de poser les questions suivantes:

- Quels ont été les résultats du programme ou du projet?
- Quelle différence réelle l'activité a-t-elle faite pour les bénéficiaires?
- Combien de personnes ont été concernées?

Durabilité

La durabilité concerne la question de savoir si les avantages apportés par une activité sont susceptibles de se prolonger après que le financement du donateur a pris fin. Les projets doivent être durables sur les plans environnemental et financier.

Pour évaluer la durabilité d'un programme ou d'un projet, il est utile de poser les questions suivantes:

- Dans quelle mesure les avantages d'un programme ou d'un projet se prolongent-ils après l'arrêt du financement du donateur?
- Quels étaient les principaux facteurs qui ont contribué ou nui à la durabilité du programme ou du projet?

Sources

Principes du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement, OCDE (1991)

Glossaire des termes utilisés dans les évaluations, dans «Méthodes et procédures d'évaluation de l'aide», OCDE (1986)

Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats, OCDE (2000).

«UK aid: Changing lives, delivering results». Pour plus de précisions, voir: www.dfid.gov.uk/aidreviews.